

CAMPAGNE DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE
Année Scolaire 2023-2024

BARÈME DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE
Année Scolaire 2023-2024

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022			
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	16 885	9 127	3 220
2	20 781	11 234	3 964
3	24 677	13 340	4 707
4	28 573	15 447	5 450
5	32 471	17 553	6 193
6	36 367	19 659	6 936
7	40 263	21 766	7 680
8 ou plus	44 160	23 872	8 423
Montant annuel de la bourse	111 €	312 €	486 €
Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €

Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2023-2024

La demande de bourse nationale de collège¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Partie à conserver

Notice d'information

Qu'est ce que la bourse nationale de collège ?

La bourse nationale de collège vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

– **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 du ménage du demandeur.

 **Si vous êtes en concubinage, c'est la somme de vos revenus fiscaux de référence et de ceux de votre concubin qui est prise en compte.**

– **Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal** (présents sur votre avis d'imposition) : les enfants mineurs, les enfants majeurs célibataires et les enfants handicapés.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2022 à ne pas dépasser	16 885€	20 781€	24 677€	28 573€	32 471€	36 367€	40 263€	44 160€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale de collège et pour estimer son montant, vous pouvez utiliser le simulateur : education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee

Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'élève (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.

Comment faire ma demande de bourse nationale de collège ?

Demandes pluriannuelles : Si l'élève a été boursier pour l'année scolaire 2022-2023 et que vous avez donné votre accord pour que la demande de bourse soit automatiquement reconduite et que l'élève poursuit sa scolarité dans le même établissement, alors vous n'avez pas à effectuer de nouvelle demande de bourse pour l'année scolaire 2023-2024.

 Votre demande de bourse initiale sera automatiquement réexaminée par le service gestionnaire de l'établissement et vous recevrez une notification d'attribution, de refus ou de demande de pièces complémentaires en cas de changement de situation.

– **Pour les élèves inscrits en collège public**, la demande de bourse s'effectue en ligne sur le portail Scolarité services du 1 septembre au 19 octobre 2023 inclus. En effectuant votre demande en ligne vous pourrez demander une reconduction annuelle de la demande durant toute la scolarité au collège de votre enfant.

1. Articles R. 531-1 à D. 531-12 et D. 531-42 à D. 531-43 du Code de l'éducation

– Si vous ne pouvez pas déposer une demande en ligne ou si l'élève poursuit ses études en collège privé, vous pouvez faire votre demande en suivant ces étapes :

1. Remplissez les pages 3 à 5 de ce formulaire ;
2. Rassemblez les documents justificatifs suivants :
 - votre avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 ;
 - un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN) à votre nom ;
 - si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, vous pouvez choisir de compléter une procuration (cerfa N°15985), la bourse pourra ainsi être directement versée à l'établissement de votre enfant pour payer sa scolarité.

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ²	– Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	– Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge – Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	– Copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la CAF ou – De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF

3. Remettez ou envoyez le formulaire rempli et tous les documents justificatifs le plus tôt possible à l'établissement où l'élève est scolarisé.

! | La date limite pour remettre la demande de bourse est le 19 octobre 2023.

Pour les élèves inscrits au CNED :

– Pour les élèves de moins de 16 ans, un avis favorable à l'inscription en scolarité réglementée est nécessaire lors du dépôt de la demande de bourse.

Si la démarche n'a pas été faite, il faut dès maintenant imprimer une demande d'inscription en scolarité réglementée sur le site du CNED, la remplir et la transmettre à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du lieu de résidence de l'élève.

– À réception de l'avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale (DASEN), remplissez votre demande de bourse, envoyez-la au service compétent avec l'avis favorable réceptionné.

– Pour les élèves de plus de 16 ans, vous pouvez remplir votre demande de bourse et la faire parvenir au service des bourses compétent.

– Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général de niveau collège : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Rouen.

– Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de niveau collège : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Toulouse.

Pour connaître les coordonnées de ces services, renseignez-vous auprès de l'établissement fréquenté par votre enfant ou sur le site cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee

2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.

Votre partenaire est :

la mère de l'élève le père de l'élève autre

Son nom de naissance : _____

Son nom d'usage (si différent) : _____

Son prénom : _____

Son adresse : _____

Code postal 1 1 1 1 1 Commune : _____

Exerce t-il une activité professionnelle ? Oui Non

Profession : _____

Les personnes à charge du foyer :

Nom et prénom de chacune des personnes à charge (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou profession	Boursier	
			oui	non
_____ _____	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____ _____	<u> </u> / <u> </u> / <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	_____ _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Procuration de paiement de la bourse nationale de collège Établissement d'enseignement privé

La procuration de paiement de la bourse nationale de collège¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Établissement : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code postal : 1 1 1 1 1

Je soussigné(e) NOM ET PRÉNOM _____

demeurant au Adresse _____

agissant en tant que : père mère autre personne en charge de l'élève

de NOM ET PRÉNOM élève de cet établissement en classe de _____

pour l'année scolaire 2023 - 2024, autorise NOM DU CHEF DE L'ÉTABLISSEMENT _____

le chef de l'établissement agissant par délégation de l'organisme de gestion, à recevoir en mon nom, le montant de la bourse de collège attribuée à mon enfant.

Cette autorisation implique que le chef de l'établissement :

- donnera décharge de la somme de la bourse de l'enfant au comptable public dès versement au compte de l'établissement.
- me versera par virement bancaire, le montant restant éventuel de la bourse de l'élève après le paiement des frais de pension ou de demi-pension.

Fait le _____ Fait le _____

À _____ À _____

Signature du responsable de l'enfant

Signature du Chef d'établissement

1. Articles R. 531-1 à D. 531-43 du Code de l'éducation

DECLARATION SUR L'HONNEUR
A JOINDRE OBLIGATOIREMENT
AU DOSSIER DE BOURSE DE COLLEGE

Nom & prénom de l'élève :
Son lieu de résidence : Rue
Code Postal : Ville :

Nom & prénom du père :

Nom & prénom de la mère :

Je soussigné(e) (nom du père, de la mère ou du tuteur)

Domicilié(e) à

EN TANT QUE DEMANDEUR DE BOURSE POUR L'ENFANT MENTIONNE CI-DESSUS, J'ATTESTE DE MA SITUATION FAMILIALE ACTUELLE CI-DESSOUS :

- Marié(e)
- Avoir contracté un Pacte Civil de Solidarité
- Vivre en concubinage
- Séparé(e) } Depuis le
- Divorcé(e) }
- Veuf/veuve depuis le
- Vivre seul(e) depuis le

Enfant(s) en garde alternée oui non

Vos revenus et ceux de votre époux(se) ou concubin(e) seront attestés par la production de l'avis de situation déclarative des revenus 2022 ou de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022

Toute déclaration frauduleuse entrainera le remboursement des sommes indûment perçues au titre des bourses nationales.

A, le

Signature du responsable légal :